

## LEGENDE

	Partie visible sur un autre plan
•••	Limite communale
---	Limite de zone
	Emplacement réservé
	Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
	Terrains cultivés à protéger (art. L.123-1-9° du Code de l'Urbanisme)
	Plantations à réaliser
*****	Mur à déplacer et à reconstruire à l'identique
*****	Mur à conserver (art. L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
••••	Sente piétonne à conserver (art. L. 123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
-----	Principe de voie à créer (art L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme)
*	Bâtiment à protéger (art. L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
<b>UA</b>	Zone urbaine ancienne
<b>UDa</b>	Zone urbaine récente au parcellaire supérieur à 400m <sup>2</sup>
<b>UDb</b>	Zone urbaine récente au parcellaire inférieur ou égal à 400 m <sup>2</sup>
<b>UDc</b>	Zone urbaine récente aux règles d'implantation spécifiques
<b>UE</b>	Zone urbaine à vocation économique
<b>UP</b>	Zone urbaine à vocation culturelle et de loisirs
<b>US</b>	Zone urbaine à vocation de santé
<b>1 AUh</b>	Zone d'extension future à vocation d'habitat, urbanisable de suite
<b>1 AU<sub>s</sub></b>	Zone d'extension future à vocation de santé, urbanisable de suite
<b>2 AUh</b>	Zone d'extension future à vocation d'habitat, urbanisable après modification du PLU
<b>N</b>	Zone naturelle
<b>NL</b>	Secteur bâti en zone naturelle à vocation de loisirs
<b>Ns</b>	Zone naturelle susceptible à recevoir l'extension spatiale de l'activité hospitalière à long terme

URBA-SERVICES  
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVISIERS CEDEX  
Téléphone : 03.44.45.17.57  
Fax : 03.44.45.04.25

## Commune de **FITZ-JAMES**

### PLAN LOCAL D' URBANISME

APPROBATION  
Vu pour être annexé à la  
délégation en date du  
26 JUIN 2007

5b

### PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES Village

ECHELLE : 1/2000e

